

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Amélioration de la situation sanitaire : le Gouvernement annonce la fin de l'obligation du port du masque dans les transports collectifs**

Paris, le 12 mai 2022

Face à l'évolution favorable de la situation sanitaire et à la baisse continue du nombre de nouvelles contaminations et hospitalisations, le Gouvernement décide, à compter du 16 mai 2022, de mettre fin à l'obligation du port du masque dans les transports collectifs. Le port du masque y restera toutefois recommandé, et demeurera obligatoire dans les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux.

Outre l'amélioration encourageante de la situation épidémique, la levée de l'obligation du port du masque dans les transports collectifs s'appuie sur les dernières recommandations du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et s'inscrit dans la continuité des allègements progressifs des mesures de gestion de l'épidémie.

Ainsi, à partir du 16 mai 2022 :

- Le port du masque restera requis au sein des établissements de santé et médico-sociaux, au même titre que le passe sanitaire.

- D'une manière générale, le port du masque reste recommandé dans les situations de grande promiscuité, dans les lieux clos et mal ventilés, et en particulier en présence de personnes fragiles. Il est aussi recommandé pour les personnes les plus vulnérables. Pour rappel, certaines personnes à haut risque de développer une forme grave du Covid-19 peuvent toujours recevoir gratuitement des masques FFP2, sur prescription médicale.
- Enfin, le masque reste recommandé pour les personnes symptomatiques et les cas positifs jusqu'à sept jours après leur sortie d'isolement.

Des mesures spécifiques pourront s'appliquer dans les Outre-mer, adaptées à la situation épidémique de chacun de ces territoires.

**Le masque reste un outil efficace pour prévenir la transmission du Covid-19, au même titre que les autres gestes barrières comme l'aération régulière des lieux clos ou le lavage fréquent des mains. Il est nécessaire de garder ces bons réflexes pour protéger au mieux les plus fragiles. Enfin, pour les personnes de 60 ans et plus, une deuxième injection de rappel est recommandée.**

Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)